



LA PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS ET DES ÉLUS

Intégrer les principes et les règles de la protection fonctionnelle, instruire et gérer des demandes

FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT

DIST.

Ref. : 8976337

Durée :
1 jour - 7 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 895 € HT

Repas inclus

Code Dokelio : 54706

LIEUX ET DATES DÉTAILLÉS

Paris

17 nov. 2025

- 17/11/2025 09:00 --> 17/11/2025 17:30 à Paris

OBJECTIFS

- Connaître et maîtriser le cadre juridique et la jurisprudence encadrant la protection fonctionnelle
- Sécuriser sur un plan juridique les situations à risque
- Instruire une demande de protection fonctionnelle jusqu'à son terme

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

POUR QUI ?

Responsables des ressources humaines
Responsables de services
Toute personne amenée à intervenir dans le cadre de la gestion des demandes formulées par les agents et les élus

PRÉREQUIS

Connaissances en droit de la fonction publique

COMPÉTENCES ACQUISES

Instruire et gérer les demandes de protection fonctionnelle en sécurisant ses décisions sur un plan juridique et financier

PROGRAMME

Pendant
La protection fonctionnelle des agents publics et des élus

Définir ce qu'est la protection fonctionnelle



- Connaître le fondement juridique et l'utilité de la protection fonctionnelle
- Lister les personnels pouvant bénéficier de la protection fonctionnelle
- S'intéresser à la protection fonctionnelle des élus locaux

Mise en situation : identification des différents cas où la protection fonctionnelle peut s'appliquer

Identifier dans quel cas accorder ou refuser la protection fonctionnelle

- Cerner les cas d'ouverture de la protection fonctionnelle : qu'est-ce qu'une « attaque » ?
Qu'est-ce qu'une mise en cause pénale ?
- Connaître les conditions liées à la victime
- Rester vigilant à la limite de la protection fonctionnelle : la faute personnelle
- Gérer les situations de harcèlement moral

Mesurer la portée de la protection fonctionnelle

- Définir la marge de manœuvre dont dispose les employeurs publics dans la mise en œuvre de la protection fonctionnelle
- Couvrir les frais de justice : limites de la prise en charge financière d'une mesure de protection fonctionnelle
- Prendre en charge les condamnations civiles

Instruire et gérer une demande de protection fonctionnelle

- Refuser la protection fonctionnelle est-il soumis à une procédure préalable particulière ?
- Identifier l'organe compétent pour accorder le bénéfice de la protection
- Accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle
- Gérer les relations avec le conseil du bénéficiaire

Exercice d'application : résolution d'un cas pratique à partir d'un cas réel anonymisé

INTERVENANTS

Jean-François MORANT
Avocat Associé
Jean-François MORANT

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Pour les sessions en distanciel, notre Direction Innovation a modélisé une matrice pédagogique adaptée pour permettre un apprentissage et un ancrage mémoriel optimisés.

Cette matrice prévoit une alternance de temps de connexion en groupe et de séquences de déconnexion pour des travaux de mise en pratique individuels.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur votre espace apprenant.

Retrouvez également des ressources complémentaires ainsi que les quiz amont/aval sur notre plateforme dédiée.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

